

ATTENTION AU CREDIT REVOLVING !

Le **crédit "revolving"** c'est à dire **renouvelable** est une autre forme de crédit à la consommation, et **consiste en une somme d'argent que la banque ou les intermédiaires financiers ont mis à la disposition du consommateur**. Le terme "revolving" signifie qu'**une fois le crédit remboursé, il redevient disponible**. Cette somme peut être utilisée par le consommateur pour ses besoins personnels, mais pas pour des besoins professionnels.

Par exemple, si le consommateur demande un crédit renouvelable de 1 000 euros et qu'il en utilise 600 euros, le montant qui peut encore être utilisé est de 400 euros. Si, au cours des semaines suivantes, le consommateur rembourse une partie du crédit utilisé, par exemple 100 €, le crédit disponible passera à 500 €.

Par rapport aux prêts à usage et aux prêts personnels, **ce type de crédit est plus flexible en ce qui concerne son utilisation et il est possible qu'il n'ait pas de calendrier de remboursement prédéfini**. Dans tous les cas, le consommateur rembourse le montant du prêt, les intérêts et les éventuels frais financiers annexes par le versement de paiements futurs.

ATTENTION

Ce type de prêt non garanti est l'un des plus insidieux pour le consommateur. Une utilisation imprudente de la carte revolving peut avoir des conséquences désagréables. Tout d'abord, si vous effectuez plusieurs transactions avec la carte, vous pouvez perdre de vue le montant pour lequel vous empruntez. Ensuite, comme la limite de crédit se reconstitue au rythme des remboursements, vous pouvez continuer à emprunter de l'argent d'un mois à l'autre. Si l'on utilise la carte à plusieurs reprises, non seulement pour des achats ponctuels importants mais aussi pour des besoins quotidiens, on continue en fait à emprunter potentiellement indéfiniment. L'effet est que vous payez beaucoup plus que vous ne dépensez, puisque chaque versement comprend à la fois une part de capital et une part d'intérêts, et que les intérêts continuent de s'accumuler même sur de petits montants utilisés.

Les **cartes de crédit renouvelables** sont l'un des instruments permettant d'utiliser le crédit renouvelable. Ces cartes de crédit particulières prévoient l'existence d'une **somme d'argent (plafond) et la possibilité d'en disposer par l'utilisation de la carte elle-même**, pour le paiement de ses achats ou le retrait d'espèces. À la fin du mois, **le montant utilisé est divisé et débité par le versement de mensualités convenues à l'avance** avec la banque ou l'intermédiaire financier.

Les **cartes de crédit "à solde"** constituent un autre instrument : **les montants utilisés au cours du mois sont débités en une seule fois à une date déterminée**, par exemple le 15 du mois suivant.